

Séance
extra
ordinaire du
19
décembre
2011 à
20h30

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19e) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER DE 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A MONT-JOLI.

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Treize (13) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

11.12.664

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le corps complet du conseil municipal.

11.12.665

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3. Adhésion au concept de Destination Arts et Jardins modifié par Plania suite aux demandes faites par la Ville de Mont-Joli.
4. Autorisation de nomination d'un nouveau membre au comité conseil de la Ville de Mont-Joli.

5. Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité d'embellissement tenue le 8 novembre 2011.
6. Autorisation de modification de la liste des végétaux offerts aux nouveaux arrivants.
7. Approbation de la présentation des mardis musicaux au site de la grotte de l'église Notre-Dame-de-Lourdes.
8. Demande d'attention particulière à l'entretien autour des propriétés.

FINANCES

9. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement numéro 2011-1269 décrétant une dépense de 550 000 \$ et un emprunt de 550 000 \$ pour l'achat d'un camion échelle pour la protection contre les incendies.
10. Autorisation de versement à la Fondation Les Amis du Château.
11. Radiation de certains comptes à recevoir.
12. Autorisation de renouvellement d'adhésion à la radio communautaire CKMN-FM.
13. Appropriation du surplus non affecté et du surplus affecté.
14. Autorisation de contribution à la campagne de financement de la Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes.
15. Autorisation de participation au projet de réaménagement du Parc Richelieu.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

16. Autorisation de modifications à la *Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli*.
17. Approbation de la description de poste de coordonnateur aquatique et communautaire.
18. Approbation de la description de tâches du commis aux travaux publics.
19. Autorisation d'inscription de monsieur Ghislain Heppel au Programme de qualification d'Emploi Québec.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Embauche du personnel d'entretien des patinoires extérieures.

TRAVAUX PUBLICS

21. Autorisation de paiement pour des services d'arpentage dans le projet conjoint Ville de Mont-Joli / Municipalité de St-Joseph-de-Lepage.
22. Autorisation de paiement du décompte progressif # 3 pour le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage et de la réfection des services sur l'avenue Des Fusiliers.

URBANISME

23. Adoption du règlement 2011-1263 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter des ajustements au Plan d'affectation et aux zones de contraintes.
24. Adoption du règlement 2011-1264 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 2009-1210.
25. Adoption du règlement numéro 2011-1265 modifiant divers éléments du règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction 2009-1212.
26. Adoption du règlement numéro 2011-1266 modifiant divers éléments du règlement de construction 2009-1213.
27. Adoption du règlement numéro 2011-1267 modifiant divers éléments du règlement sur les permis et certificats 2009-1214.
28. Adoption du règlement numéro 2011-1268 modifiant divers éléments du règlement sur les dérogations mineures 2009-1215.
29. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 12 décembre 2011 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU).
30. Approbation des plans et de la liste des travaux selon le règlement sur les PIIA pour le 1512-1514, rue J.-Adalbert Landry.
31. Demande de modification de zonage de la compagnie Bradken.
32. Rejet de la demande de modification de zonage de monsieur Martin Desjardins, pour le 20-22-24 avenue Lapierre.
33. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.
34. Adoption du projet de règlement 2011-1273 modifiant le plan d'urbanisme afin de transférer le lot 3 754 618 d'une affectation résidentielle à une affectation industrielle.
35. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
36. Adoption du premier projet de règlement 2011-1274 modifiant le règlement de zonage afin de transférer le lot 3 754 618 de la zone 603 (HMD) à la zone 604 (ILD).

AFFAIRES NOUVELLES

37. Période de questions.
38. Clôture et levée de l'assemblée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.12.666

ADHÉSION AU CONCEPT DE DESTINATION ARTS ET JARDINS MODIFIÉ PAR PLANIA SUITE AUX DEMANDES FAITES PAR LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Tourisme Mitis a confié à la firme de consultants Plania le mandat de réaliser un concept de destination « Arts et Jardins » à Grand-Métis, Sainte-Flavie et Mont-Joli et que le secteur récréotouristique est défini comme un créneau d'excellence principal de la région;

CONSIDÉRANT QU'à l'origine, le projet devait notamment intégrer au site d'arrivée de l'autoroute 20 des éléments originaux de visibilité pour les attraits de la MRC de La Mitis, éléments susceptibles d'accrocher le visiteur et de l'inciter à prolonger son séjour parmi nous;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du retrait de la Ville de Mont-Joli du concept, des discussions ont eu lieu et que la Ville a eu l'occasion de présenter ses demandes de modifications au rapport préparé par la firme Plania;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme-Mitis a accepté d'intervenir auprès du consultant et de faire modifier le rapport afin de renforcer le statut de pôle d'accueil de Mont-Joli à l'arrivée de l'autoroute 20 en tenant compte des principales demandes de la Ville notamment en retirant certaines sections du texte du rapport qui n'apportent aucun argumentaire appuyant le développement du projet et qui, au contraire, peuvent nuire à son implantation, par l'ajout de mentions concernant l'importance d'un hôtel répondant aux besoins de la clientèle corporative et commerciale, aux automobilistes de passage et à leurs familles localisé, concept à l'arrivée de l'autoroute 20 tel que proposé dans un rapport produit par la firme Horwatt en 2006, par des précisions concernant la voie de circulation secondaire servant de transit pour le trafic lourd qui doit être planifiée de façon à ne pas nuire aux efforts de la Ville et des promoteurs qui ont investi dans la halte routière au site d'arrivée de l'autoroute;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli accepte d'adhérer au projet Destination « Arts et Jardins » à la condition que ses demandes soient incluent au rapport préparé par la firme Plania.

11.12.667

AUTORISATION DE NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser un nouveau résident de Mont-Joli, monsieur Daniel Séguin, à participer aux travaux du comité conseil de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Séguin œuvre aux services financiers chez Nesbitt Burns à Rimouski et a manifesté son intérêt à s'impliquer au sein de ce groupe dévoué à la revitalisation commerciale à Mont-Joli.

11.12.668

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT TENUE LE 8 NOVEMBRE 2011

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité d'embellissement tenue le 8 novembre 2011.

11.12.669 AUTORISATION DE MODIFICATION DE LA LISTE DES VÉGÉTAUX OFFERTS AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

En accord avec la recommandation des membres du Comité d'embellissement, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la modification de la liste des végétaux offerts aux nouveaux arrivants. Ainsi, l'arbre proposé est l'érable drummondy et le conifère, le genépurus (genévrier). Les autres arbres seront remplacés par des arbustes phyladelphius ou physiocarpus.

11.12.670 APPROBATION DE LA PRÉSENTATION DES MARDIS MUSICAUX AU SITE DE LA GROTTÉ DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Cet item a été retiré.

11.12.671 DEMANDE D'ATTENTION PARTICULIÈRE À L'ENTRETIEN AUTOUR DES PROPRIÉTÉS

En accord avec la recommandation des membres du Comité d'embellissement, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de demander à l'inspecteur en bâtiment de porter une attention particulière à l'entretien autour des propriétés par une approche de sensibilisation auprès des personnes concernées.

FINANCES

11.12.672 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-1269 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 550 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 550 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Le conseiller, Gilles Lavoie, donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 2011-1269 décrétant une dépense de 550 000 \$ et un emprunt de 550 000 \$ pour l'achat d'un camion échelle pour la protection contre les incendies.

11.12.673 AUTORISATION DE VERSEMENT À LA FONDATION LES AMIS DU CHÂTEAU

CONSIDÉRANT QUE des donateurs ont fait parvenir à la Ville de Mont-Joli des montants d'argent destinés à la Fondation Les Amis du Château;

CONSIDÉRANT QUE le service des finances doit verser lesdites sommes à la fondation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement par la Ville de Mont-Joli d'une somme totale de 43 805 \$ provenant de divers donateurs, entreprises et particuliers.

11.12.674 RADIATION DE CERTAINS COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

No compte	Personne	Montant
D 3999 99	Facturation des plates-bandes	30,84 \$
D 3002 89	Municipalité de Sainte-Angèle	28,40 \$
D 3004 78	Émile Doiron	74,59 \$

11.12.675 **AUTORISATION DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION À LA RADIO COMMUNAUTAIRE CKMN-FM**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 100 \$ afin de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la radio communautaire CKMN-FM pour l'année 2012.

11.12.676 **APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ ET DU SURPLUS AFFECTÉ**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'effectuer les opérations et transferts suivants :

Appropriation du surplus non affecté et transfert au :

- surplus affecté - équilibrage du budget 2012 → 200 000 \$

Appropriation du surplus non affecté et transfert au :

- surplus affecté – travaux terrains de soccer → 12 000 \$

Appropriation du surplus non affecté et transfert au :

- surplus affecté – brigadiers scolaires → 3 000 \$

Appropriation du surplus affecté – réforme cadastrale transfert au :

- surplus non affecté → 10 663,44 \$

Appropriation du surplus affecté – FIMR autoroute 20 et transfert au :

- surplus non affecté → 4 857,75 \$

Appropriation du surplus affecté – Programmation des travaux :

- surplus non affecté → 890,59 \$

11.12.677 **AUTORISATION DE CONTRIBUTION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LOURDES**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de verser la somme de 100 \$ à la campagne de financement de la Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes pour l'entretien des équipements et des bâtiments.

11.12.678 **AUTORISATION DE PARTICIPATION AU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de participer au projet d'acquisition de jeux par le Club Richelieu pour le Parc du même nom. La Ville procédera à l'achat au montant de 15 000 \$ alors que cette somme lui sera remboursée par le Club en vertu d'un engagement de 12 500 \$ sur cinq (5) ans. La contribution nette de la Ville sera donc de 2 500 \$.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11.12.679 AUTORISATION DE MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter, sur recommandation du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron, les modifications à la *Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli* portant sur les vacances, le temps compensé et la disponibilité lors de situation d'urgence. Les articles 5.02, 6.01, 7.03, 7.04 et 14.01 sont ainsi modifiés alors que les articles 6.02, 6.03 et 6.04 sont abrogés.

11.12.680 APPROBATION DE LA DESCRIPTION DE POSTE DE COORDONNATEUR AQUATIQUE ET COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'approuver la description de poste de coordonnateur aquatique et communautaire telle que déposée par le directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron.

11.12.681 APPROBATION DE LA DESCRIPTION DE TÂCHES DU COMMIS AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver la description de poste de tâches du commis aux travaux publics telle que déposée par le directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron.

11.12.682 AUTORISATION D'INSCRIPTION DE MONSIEUR GHISLAIN HEPPEL AU PROGRAMME DE QUALIFICATION D'EMPLOI QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de monsieur Ghislain Heppel au Programme de qualification d'Emploi Québec à titre d'opérateur de réseau distribution d'eau potable, et ce, au coût de 103 \$.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.12.683 EMBAUCHE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli met à la disposition de la population deux (2) patinoires extérieures, l'une à l'École Norjoli, l'autre à l'École des Alizés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux (2) préposés à l'entretien de ces patinoires;

CONSIDÉRANT la recommandation conjointe de madame Josée Levesque, directrice des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, et de monsieur Léo Caron, directeur des Ressources humaines;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de messieurs, Steven Perreault pour l'École des Alizés, et Patrick Beaulieu pour l'École Norjoli, aux postes de contractuels à l'entretien des patinoires extérieures. Leur contrat vaudra pour une période de treize (13) semaines s'étalant du 18 décembre 2011 au 17 mars 2012 au taux horaire de 12 \$ sur une base de 35 heures / semaine.

TRAVAUX PUBLICS

11.12.684

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DES SERVICES D'ARPENTAGE DANS LE PROJET CONJOINT VILLE DE MONT-JOLI / MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu de monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, la facture 1112241 correspondant à la délimitation de l'emprise à l'intersection des boulevards Jacques-Cartier et Benoit-Gaboury aux fins de l'implantation du poste de surpression d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette facture au montant de 541,14 \$ incluant les taxes, a été vérifiée par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que par le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 541,74 \$, incluant les taxes, doit être partagé en parts égales entre la Ville et la Municipalité de St-Joseph;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 258,70 \$, taxes nettes, à la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, maître d'œuvre au projet.

11.12.685

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE ET DE LA RÉFECTION DES SERVICES SUR L'AVENUE DES FUSILIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu le décompte progressif # 3 dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage et de la réfection des services sur l'avenue Des Fusiliers;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte a été vérifié par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que par le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer une retenue contractuelle de 10% au présent décompte conformément aux modalités du devis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement à la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'une somme totale de 514 657,63 \$, taxes nettes se répartissant comme suit :

- Ville de Mont-Joli : 119 008,37 \$
- Ville de Mont-Joli (FIMR) : 99 404,52 \$
- Ville de Mont-Joli (Des Fusiliers) : 296 244,74 \$

URBANISME

11.12.686

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1263 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'APPORTER DES AJUSTEMENTS AU PLAN D'AFFECTATION ET AUX ZONES DE CONTRAINTES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter diverses améliorations et corrections au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le territoire a fait l'objet d'une rénovation cadastrale et que les plans cartographiques doivent par conséquent être mis à jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adapter certaines dispositions à la suite de modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été adopté par ce conseil lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement a eu lieu à la séance du 21 novembre 2011 et qu'aucun contribuable ne s'est opposé à la démarche;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 2011-1263.

11.12.687

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1264 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-1210

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil de Ville peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le territoire a fait l'objet d'une rénovation cadastrale et que les plans cartographiques doivent par conséquent être mis à jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adapter certaines dispositions à la suite de modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 17 octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 17 octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 21 novembre 2011 et qu'aucun contribuable ne s'est opposé à la procédure;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté le 21 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'approbation référendaire relatif audit règlement n'a fait l'objet d'aucune demande de la part des personnes habiles à voter;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 2011-1264.

11.12.688

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-1265 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION 2009-1212

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une mise à jour et une correction au règlement sur les conditions d'émission de permis de construction;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 19 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 19 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 octobre 2011 et qu'aucun contribuable ne s'est opposé à la démarche;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 2011-1265.

11.12.689

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-1266 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-1213

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une mise à jour et des corrections ponctuelles au règlement de construction;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 19 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 19 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 octobre 2011 et qu'aucun contribuable ne s'est opposé à la démarche;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 2011-1266.

11.12.690

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-1267 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2009-1214

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire apporter des corrections et des précisions au règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été adopté lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2011;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 2011-1267.

11.12.691

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-1268 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES 2009-1215

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des ajouts au règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en ce sens lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue à la séance extraordinaire du 21 novembre 2011 et qu'aucun contribuable ne s'est opposé à la procédure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 2011-1268.

11.12.692

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 12 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 12 décembre 2011 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 35 permis de rénovation pour une valeur de 344 989 \$;

- L'émission de six (6) permis de construction pour une valeur de 2 345 244 \$;
- L'approbation d'une (1) demande de modification de zonage ainsi que le rejet d'une seconde;
- L'approbation de plans de réaménagement dans le cadre des règlements sur le PIIA et du programme de rénovations Québec-Ville de Mont-Joli à un édifice du centre-ville.

11.12.693

APPROBATION DES PLANS ET DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA POUR LE 1512-1514, RUE J.-ADALBERT LANDRY;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Guillemette, propriétaire de l'immeuble situé au 1512-1514, rue J.-Adalbert Landry, a déposé une demande d'approbation dans le cadre du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guillemette désire rénover son bâtiment et que la Fondation Rues Principales a préparé une esquisse ainsi qu'une liste des travaux à être réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a reçu une soumission sommaire de Gides April inc. au montant de 62 312,27 \$.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance des documents déposés et accueillent favorablement la demande;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone centre ville et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux déposés respecte les exigences des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est admissible à la subvention dans le cadre du programme de rénovations Québec-Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'approbation des plans et la liste des travaux déposés dans le cadre du règlement 2010-1226 sur les PIIA et du règlement 2011-1262 concernant un programme d'aide la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre ville pour la propriété du 1512-1514,rue J.-Adalbert-Landry.

11.12.694

DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE DE LA COMPAGNIE BRADKEN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Kirallah, directeur des ressources humaines pour la compagnie Bradken, a déposé une demande de modification de zonage pour trois (3) terrains qui appartiennent à la compagnie;

CONSIDÉRANT QU'un premier terrain, soit le lot 3 754 618 est situé sur l'avenue Pino et fait partie de la zone 603-HMD, et que les deux (2) autres, soit les lots 3 754 641 et 3 754 644, sont situés sur la rue Bertrand dans la zone 606-HMD, ces deux zones étant strictement résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE Bradken prévoit agrandir la sous station électrique et prévoit utiliser le terrain de l'avenue Pino ce qui entraînera la démolition de la résidence qui est située sur ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) terrains de la rue Bertrand pourraient servir de stationnement pour les employés;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de l'avenue Pino est contigu à la zone industrielle 604-ILD;

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de la sous station électrique qui serait agrandie à même ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE la résidence à deux (2) logements située sur ce terrain est vacante depuis plusieurs années et qu'elle sera démolie;

CONSIDÉRANT QU'entre les deux (2) terrains de la rue Bertrand, il existe un bâtiment comprenant deux (2) logements;

CONSIDÉRANT QU'à l'arrière de ces deux (2) terrains, l'on retrouve une zone strictement résidentielle, soit la zone 606-HMD;

CONSIDÉRANT QUE rattacher ces deux (2) terrains à la zone industrielle 404-ILD permettrait des usages industriels légers, intermédiaires et lourds en plus d'usages du groupe public. Ces usages seraient incompatibles avec les usages résidentiels permis dans la zone 606-HMD;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adhérer à la recommandation des membres du CCU et d'accepter de modifier le zonage du terrain de l'avenue Pino, soit le lot 3 754 618, en le rattachant à la zone 604-ILD et d'exiger qu'un écran protecteur soit aménagé autour de ce terrain selon les normes de l'article 9.20 du règlement de zonage afin de protéger les résidences existantes situées au NORD et à l'OUEST dudit terrain.

Pour les deux (2) terrains de la rue Bertrand, le conseil est d'accord avec les membres du CCU à l'effet de ne pas modifier le zonage actuel. Par contre, les membres du conseil permettent l'aménagement d'un stationnement qui serait réservé aux employés sur ces deux (2) terrains à condition que les normes du chapitre X du règlement de zonage concernant l'aménagement d'un stationnement soit respecté et qu'un écran protecteur soit aménagé autour de ces deux terrains conformément à l'article 9.20 afin de protéger les résidences de la rue St-Onge ainsi que celle enclavée entre ces deux terrains. Ce stationnement devrait être considéré comme un usage complémentaire.

En accord avec les membres du CCU, le conseil demande à la direction de Bradken de compléter les travaux d'aménagement du terrain de stationnement qui a été aménagé sur la rue Aubin en 2010 afin de respecter la réglementation en vigueur. Il serait également souhaitable qu'un aménagement paysager soit prévu ainsi que la plantation d'arbres le long de la rue Aubin. Un plan d'aménagement devra être déposé au CCU à cet effet.

11.12.695

REJET DE LA DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE DE MONSIEUR MARTIN DESJARDINS, POUR LE 20-22-24 AVENUE LAPIERRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Desjardins, propriétaire du 20-22-24, avenue Lapierre, a déposé une demande de modification de zonage afin que cette propriété soit retranchée de la zone 512-HMD et rattachée à la zone 514-MTF;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Desjardins a mis cette propriété à vendre et qu'un éventuel acquéreur voudrait aménager quatre (4) logements dans ladite résidence;

CONSIDÉRANT QUE cette résidence comporte actuellement deux (2) logements et qu'il y a possibilité de réaménager ces logements. Cependant, du côté OUEST de cette résidence, on retrouve un petit bâtiment qui comporte un logement et qui est situé sur le même terrain;

CONSIDÉRANT QUE la zone 512-HMD où est située cette propriété est une zone strictement résidentielle qui permet des immeubles jusqu'à quatre (4) logements maximum;

CONSIDÉRANT QUE la zone 514-MTF est une zone mixte qui permet l'habitation, différents commerces, l'industrie 1, des usages publics et récréation;

CONSIDÉRANT QUE la zone 514-MTF comprend exclusivement des bâtiments qui ont façade sur le boulevard Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QU'IL ne serait pas souhaitable de permettre d'autres types d'usage sur l'avenue Lapierre à cause de l'étroitesse de la rue et du manque de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété comprend deux (2) bâtiments qui ont été construits vers 1925, bénéficiant de droits acquis et qui ont des numéros civiques distincts;

CONSIDÉRANT QU'IL est impossible de subdiviser le terrain pour créer deux (2) propriétés distinctes tout en respectant les normes du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de quatre (4) logements dans la résidence située au 20-22 avenue Lapierre sans modification extérieure du bâtiment respecterait la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située dans le secteur urbain traditionnel où s'applique le règlement sur les PIIA;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adhérer à la recommandation du CCU et de refuser cette demande de modification de zonage. Cependant, le conseil accepte l'aménagement de quatre (4) logements maximum à l'intérieur du bâtiment du 20-22 avenue Lapierre à condition qu'il n'y ait pas de modification de l'extérieur du bâtiment et que les travaux soient conformes au Code de construction du Québec.

11.12.696

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

La conseillère Kédina Fleury-Samson donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à cette séance un projet de règlement modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.

11.12.697

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1273 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE TRANSFÉRER LE LOT 3 754 618 D'UNE AFFECTATION RÉSIDENTIELLE À UNE AFFECTATION INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire convertir en une aire d'affectation *industrielle lourde* un terrain situé sur l'avenue Pino;

CONSIDÉRANT QUE cette modification a pour objectif de regrouper ce terrain, actuellement affecté à des fins résidentielles de moyenne densité (HMD), à l'ensemble industriel de la fonderie, voué à de l'industrie lourde (ILD);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement numéro 2011-1273.

11.12.698 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

La conseillère Kédina Fleury-Samson donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à cette séance un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-1210.

11.12.699 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1274 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE TRANSFÉRER LE LOT 3 754 618 DE LA ZONE 603 (HMD) À LA ZONE 604 (ILD)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire convertir en une zone *industrielle lourde* un terrain situé sur l'avenue Pino;

CONSIDÉRANT QUE cette modification a pour objectif de regrouper ce terrain, actuellement dans une zone résidentielle de moyenne densité (HMD), à l'ensemble industriel de la fonderie, voué à de l'industrie lourde (ILD);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que soit adopté le premier projet de règlement 2011-1274.

11.12.700 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle

11.12.701 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Bernard désire connaître l'identité du généreux donateur qui a versé 43 805 \$ pour le Château Landry.

Monsieur le maire, Jean Bélanger, explique qu'il s'agit de nombreux donateurs - particuliers, entreprises et gens d'affaires – et procède à l'énumération.

Madame Janny Chassé demande des détails quant au concept « Destination Arts et Jardins ».

Monsieur Léo Caron, directeur du développement économique, expose la nature et la teneur de ce projet regroupant les MRC de Matane, Matapédia et La Mitis dont l'objectif consiste à harmoniser les initiatives de développement et de promotion touristiques.

Madame Chassé indique que les gens recherchent le bord du fleuve lorsqu'ils choisissent un hôtel. Le projet de Mont-Joli viserait davantage la clientèle corporative. Madame Chassé aimerait prendre connaissance du rapport de Plania.

Monsieur Caron précise que le rapport appartient à Tourisme Mitis qui l'a commandé.

11.12.702 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 08, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

